DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 17
MEMBRES ABSENTS : 02

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
Mme Isabelle HALTER
M. Bernard BECK
Mme Martine FOHR
M. Jacky BRUCKER
Mme Martine HALTER
Adjoints
Mme Joelle SCHOTT
M. Daniel TREIBER
Mme Agnès FISCHER
M. Christian SCHOTT
Mme Nathalie STEINMETZ
M. Daniel BITZ
Mme Mireille SCHNEIDER
Mme Frédérique STUDER
M. Christophe EISENMANN
Mme Célia RISCHMANN
M. Jérémie SCHNEIDER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : **M. Julien ANSTETT, pouvoir à M. Christophe EISENMANN**
M. Nicolas HALTER, pouvoir à Mme Frédérique STUDER

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

****

La convocation pour la séance a été transmise le 17 septembre 2020 séparément à tous les membres du conseil municipal.

****

Avant d'entamer l'ordre du jour, le maire propose de rajouter un point n° XII – «Vente du lot n° 69 de la IVème tranche du lotissement «Les Myrtilles». Ce rajout est adopté à l'unanimité des membres présents.

****

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Daniel BITZ, en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 23 mai 2020, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

LOCATIONS

Un logement F2 au 2, rue de l'Eglise à M. DANNENMULLER Benjamin, au 1er août 2020, moyennant un loyer de 445,- € hors charges.

MARCHES PUBLICS

. Signature de 3 contrats de maîtrise d'œuvre avec la Société BEREST d'Illkirch-Graffenstaden, pour les missions d'avant-projet, projet, assistance aux marchés, direction des travaux, réception, et concernant les projets :

. Création d'une aire de jeux, au prix de 9 528,00 € TTC.
. Création d'un skate-park, au prix de 6 912,00 € TTC.
. Rénovation du parcours de santé, au prix de 3 540,- € TTC.
. Commande d'une étude / évaluation des comportements (avant / après), suite à la mise en place d'un «feu tricolore récompense» rue Principale, à hauteur du n° 157, auprès du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), au prix de 9 981,30 € TTC.

IV. COMMISSIONS COMMUNALES

Il est donné lecture des comptes - rendus des dernières réunions des commissions.

TRAVAUX – URBANISME

Réunion du 14.09.2020 au hall de stockage des associations, rue du Foyer.

Prévoir une réunion avec toutes les associations en les invitant à lister le matériel qu'elles souhaitent entreposer dans le hall
Nommer un référent par association pour le matériel
Equiper le hall de stockage de rack
Investir dans un gerbeur électrique à manipuler exclusivement par les agents communaux titulaires du brevet adéquat
Instaurer des créneaux par exemple le jeudi ou vendredi pour chercher du matériel et le lundi pour le remettre dans le hall
Ces créneaux seront déterminés pendant les heures de travail des agents communaux
Le cylindre devra être remplacé par une serrure sécurité à carte pour éviter de multiplier les clés
Les clés ne seront pas remises aux associations
Les associations devront assurer le matériel entreposé, la commune assurant le bâtiment

FINANCES

Réunion du 21.09.2020.

1/ SITUATION BUDGETAIRE A MI-SEPTEMBRE

La situation budgétaire à mi-septembre 2020 présente un excédent en section de fonctionnement de 289.106,66 € et de 572.901,92 € en investissement soit un résultat cumulé de 862.008,58 €.
Année 2020 est une année particulière compte tenu de la covid 19 avec des dépenses supplémentaires pour le nettoyage et des recettes moindres car moins de locations de salle.
Le budget a été réalisé sur la base 6 mois de fonctionnement réel connu.
Certains postes affichent un taux de réalisation élevé comme le nettoyage des locaux par exemple ou le poste carburant.
En investissement figurent essentiellement les factures relatives au hall de stockage et l'acquisition d'une tondeuse.
La situation évoluera autant en dépenses qu'en recettes mais l'excédent de fonctionnement 2020 sera probablement inférieur à celui de 2019.

2/ TARIFS COMMUNAUX 2021

Les membres émettent un avis favorable à la reconduction des tarifs 2020 pour l'exercice 2021.

3/ DIVERS

Aucune autre question n'ayant été formulée, la réunion s'achève à 20 heures.

COMMISSION INTERCOMMUNALE SCHIRRHEIN – SCHIRRHOFFEN

Réunion du 21 juillet 2020 à 19 h à l'ESC de Schirrhein

M. Patrick SCHOTT souhaite la bienvenue à l'assemblée et invite les membres à se présenter, s'agissant de la première réunion de cette commission depuis les élections municipales.

Il propose ensuite à chacun de s'exprimer sur son ressenti de l'intercommunalité, et sa vision de l'évolution de celle-ci.

Prise de parole des délégués de Schirrhoffen

Mme Gaby ZILLIOX : Déplore un manque de communication, notamment par rapport à la réalisation de certains investissements. La municipalité de Schirrhoffen a parfois pu avoir l'impression d'être mise «devant le fait accompli».

M. Lionel DOLT : A également ressenti que «le courant ne passait pas» entre les 2 communes. Il est nécessaire de travailler davantage ensemble.

M. Jacky HEINTZ : Relève un «manque de transparence» de la municipalité de Schirrhein. Souhaite que l'on puisse travailler dans le même esprit, et de façon plus constructive.

Mme Danielle HORY : Les relations de travail entre les administrations de Schirrhein et de Schirrhoffen ont toujours été bonnes, pas de problème de coopération.

M. Claude LUDMANN : Souhaite davantage de confiance et des relations intercommunales basées sur un travail d'équipe.

PRISE DE PAROLE DES DELEGUES DE SCHIRRHEIN

M. Claude HUNSICKER : Pratique concrète de l'intercommunalité depuis 30 ans. La charge de travail s'est considérablement amplifiée ; c'est une gestion, notamment comptable, qui s'effectue toute l'année. De nombreux détails sont à prendre en compte.

M. Jérémie SCHNEIDER : Il faudrait que les agents techniques des deux communes puissent travailler ensemble, que la collaboration soit plus importante. Réfléchir à la mutualisation des machines et équipements.

Mme Martine FOHR : Emet le vœu que plus de choses soient faites ensemble, dans le cadre de festivités par exemple.

Mme Isabelle HALTER : Déplore la faible fréquence des réunions de la commission intercommunale. Estime que le fonctionnement de l'intercommunalité est très lourd, qu'il n'y a pas eu suffisamment d'avancées. Trouve dommage que le projet de commune nouvelle, entre les deux communes, n'ait pas été concrétisé. Estime que l'entretien du cimetière, qui relève de la commune de Schirrhoffen, est souvent négligé.

M. Jacky BRUCKER : Regrette que la proposition de fusion entre les deux communes formulée par la municipalité de Schirrhein ait été refusée par M. Jean DILLINGER, l'ancien maire de Schirrhoffen. Le conseil municipal de Schirrhoffen n'aurait pas été consulté. Il considère qu'au vu des équipements intercommunaux, tous situés à Schirrhein, la fusion est nécessaire.

M. Daniel TREIBER : Nouvel élu, il estime qu'il faut faire table rase du passé, et faire vivre l'intercommunalité de façon intelligente.

Mme Martine HALTER : Il s'agit également de son 1er mandat. Elle rejoint les opinions des membres de Schirrhein. Il faudra travailler ensemble. Mme HALTER suggère par exemple d'organiser la fête des aînés en intercommunalité.

M. Bernard BECK : Ne garde pas de bons souvenirs des relations Schirrhein – Schirrhoffen depuis qu'il est élu (2001). Il estime que Schirrhein a souvent été confronté à des réticences de Schirrhoffen. A titre d'exemple, il cite la fête des aînés, qui dans le passé était organisée en intercommunalité, et pour l'organisation pratique de laquelle la municipalité de Schirrhoffen n'avait pas été très impliquée.

M. Patrick SCHOTT : Regrette qu'il existe trop de freins à une coopération intercommunale efficace. Il regrette également un climat ayant fini par être délétère au cours de la mandature précédente. Cela avait même occasionné des attaques personnelles à son encontre. Il estime que la solution réside dans une fusion entre les deux communes, répondant ainsi à une demande forte de la population de Schirrhein.

Mme Gaby ZILLIOX : Concernant la fusion, ce projet figurait dans le programme électoral de la liste d'opposition aux dernières élections municipale de Schirrhoffen. Mais au vu de l'échec de cette liste, Mme ZILLIOX considère que la population de Schirrhoffen a rejeté cette idée.

Mme Martine HALTER : Tempère les divers pessimismes, car certaines actions intercommunales peuvent être parfaitement exécutées. Elle cite en exemple la mise en œuvre récente du protocole sanitaire de reprise des cours dans les écoles, qui s'est faite à la satisfaction générale. Mme HALTER suggère de mettre en place de petits groupes de travail intercommunaux, par thème.

Mme Christine HEITZ : Il est nécessaire de regarder vers l'avenir, afin d'instaurer des relations de confiance. Il faudra que l'intercommunalité apporte un bénéfice aux populations, dans le cadre d'une co-construction. Par contre une fusion entre les deux communes n'est pas d'actualité, cela ne correspond pas à une demande de la population de Schirrhoffen, qui craint de perdre son identité.

M. Patrick SCHOTT : Afin de fonctionner ensemble de manière efficiente, il sera nécessaire de mettre des mesures de mutualisation forte en place. Il cite les associations locales à titre d'exemple, qui ont réalisé la fusion depuis longtemps.

Mme Christine HEITZ : Fait part de son expérience professionnelle : le travail en équipe permet d'avancer, et de résoudre les problèmes. Ainsi, les énergies sont regroupées. Mme HEITZ se dit ouverte à la discussion.

PROJETS

M. Patrick SCHOTT propose que les communes présentent les projets d'investissement prévus, dans les années à venir.

Mme Christine HEITZ expose ce qui est prévu au niveau de la commune de Schirrhoffen :

. Lotissement «Les Crécerelles» : la 2ème tranche arrivera prochainement à terme. Lorsque cette opération sera achevée, la commune comptera environ 200 habitants de plus. Il faudra veiller à intégrer cette nouvelle population, notamment par le biais du tissu associatif local.

. Diverses opérations de rénovation de bâtiments communaux seront exécutées : immeuble rue du Château, mairie, salle des fêtes.

. Construction de garages pour les locataires des logements communaux.

. Amélioration des supports de communication : site internet, bulletin municipal.

. Etude en vue de la mise en place de la vidéo-surveillance : abords de la salle des fêtes, du cimetière israélite.

. Sécurisation de l'entrée du village par la rue de Sessenheim (RD 137).

. Actions diverses en faveur des personnes âgées.

Un certain nombre de projets, à vocation intercommunale, devront être menés ensemble, tout en restant dans le cadre d'une gestion financière saine et rigoureuse.

Pour ce qui concerne la commune de Schirrhein, M. Patrick SCHOTT présente les projets prévus :

. Création d'un lotissement à usage d'habitation au lieu-dit «Neuen Acker», sur environ 5 hectares. Cette opération devra inclure une voie de jonction entre la rue de la Forêt et la RD 99, afin de désengorger le quartier.

. Aménagement de la rue Principale (RD 37). Il s'agit d'un projet de la CAH, qui sera réalisé en 4 tranches annuelles, à partir du 1er semestre 2021.

. Aménagement d'un parking poids-lourds rue du Chemin de Fer.

. Création d'une aire de jeux et d'un skate - park dans la zone de loisirs de la rue du Foyer.

. Rénovation du parcours de santé.

. Création d'une chaufferie communale centralisée destinée aux bâtiments communaux du centre-village.

. Aménagement d'une zone d'activité rue du Château (ancien dépôt communal) sur environ 4 hectares.

. Agrandissement de la cour de l'école élémentaire, du fait de la construction du périscolaire par la CAH.

. Construction d'une maison de santé.

. Actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, lutte contre l'isolement, avec à terme la création d'un lieu d'accueil des séniors. Ce projet devrait âtre retenu par le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre des contrats d'attractivité.

<u>CIMETIERE</u>

Mme HEITZ indique qu'un devis de remise en état de la clôture Sud (côté village) a été sollicité auprès de la Société JUNGER de Kaltenhouse : Muret sur 40 ml et poteaux béton (hors grillage), 9 364,80 €. Une autre offre sera sollicitée auprès de la Société ALLEMANN de Schirrhein.
Concernant l'entretien du cimetière, l'agent communal de Schirrhoffen devra être plus réactif.
Mme Gaby ZILLIOX propose une journée intercommunale pour l'entretien du cimetière. Destinée aux élus, cette action pourrait être organisée en intercommunalité au courant de la 2ème quinzaine d'octobre.

Cavurnes : il n'en reste plus que quatre de disponible à ce jour.

Afin de pouvoir en implanter d'autres, un aménagement paysager doit être élaboré. M. Patrick SCHOTT propose d'associer M. Victorien SCHOTT, entrepreneur de pompes funèbres, à cette étude.

Mme HEITZ fait part d'une demande d'installation de deux bancs complémentaires dans le cimetière.

BIBLIOTHEQUE

M. Patrick SCHOTT donne lecture d'un courrier de Mme Anne-Marie GENTNER, responsable de l'équipe des bénévoles de la bibliothèque, qui exprime son insatisfaction du fonctionnement mis en place par la CAH.
En effet, la compétence «lecture publique» a été transférée par les communes au 1.1.2019.
Un retour à la compétence communale s'avère difficile.
Les élus proposent de rencontrer l'équipe de la bibliothèque à la rentrée.

ECOLES

ECOLE MATERNELLE

Mme HEITZ indique que la directrice a sollicité divers petits travaux à exécuter au cours des vacances d'été.
Elle sollicite la mise à disposition, à l'agent communal de Schirrhoffen, de l'appareil de traçage de la commune de Schirrhein.
M. Patrick SCHOTT n'y est pas favorable.
Mme HEITZ lui fait remarquer que les travaux sont destinés à l'école intercommunale et non à la commune de Schirrhoffen. M.SCHOTT propose que l'agent prenne contact avec Yannick SCHIMMER pour effectuer les travaux ensemble.

ECOLE ELEMENTAIRE

Quelques travaux de renforcement de la sécurité incendie seront effectués cet été : amplification de la sirène d'évacuation ; amélioration du désenfumage.
La directrice a demandé le remplacement de mobilier scolaire dans 3 salles. Les devis correspondants seront sollicités.

PERISCOLAIRE (C.A.H.)

La capacité du bâtiment à créer sera portée de 50 à 70 places. Le projet devra être modifié.
Par ailleurs, les services de la C.A.H. étudient la possibilité de mise en place du périscolaire dans les locaux de l'école maternelle.

DIVERS

MISE AUX NORMES «N4» DES VESTIAIRES DU STADE OSCAR HEISSERER

Présentation du bilan financier :

COÛT GLOBAL H.T.	*141 512,- €*
SUBVENTION DETR	*28 302,- €*
SUBVENTION FFF	*20 000,- €*
SOLDE	*93 210,- €*
FDS CONCOURS CAH 50 %	*46 605,- €*
RESTE A CHARGE DES COMMUNES	*46 605,- €*
DONT SCHIRRHEIN	*34 954,- €*
DONT SCHIRRHOFFEN	*11 651,- €*

Par ailleurs, concernant les tribunes du stade, il s'avère que deux poteaux de soutien de la charpente sont dégradés et doivent être remplacés. Mais l'opération s'avère délicate du fait de la structure complexe de la charpente. L'avis d'un ingénieur structure est attendu.

ECOLE ELEMENTAIRE : MISE EN ACCESSIBILITE – RENOVATION THERMIQUE «BBC»

Présentation du bilan financier :

COÛT GLOBAL H.T.	*433 427,- €*
REGION G-E	*103 895,- €*
TEPCV – ETAT	*66 360,- €*
DETR – ETAT	*115 927,- €*
DSIL – ETAT	*22 500,- €*
CEE – ES	*6 170,- €*
SOLDE A CHARGE COMMUNES	*118 575,- €*
DONT SCHIRRHEIN	*88 931,- €*
DONT SCHIRRHOFFEN	*29 644,- €*

COMMISSION SANTE - SENIORS

-M. Jérémie SCHNEIDER entre en séance-

. Projet de maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.)

La réunion de lancement du projet de la maison de santé pluriprofessionnelle (M.S.P.) a eu lieu mardi le 15 septembre à 19 h 30.

Tous les professionnels médicaux et paramédicaux installés à Schirrhein et Schirrhoffen ont été invités, ainsi qu'une psychologue, deux diététiciens et un ostéopathe intéressés par le mode d'exercice coordonné en MSP. Tous ont répondu positivement. Certains ont eu un empêchement de dernière minute pour participer à la réunion.

Les intervenants étaient Monsieur Olivier LAURENT, délégué territoriale de l'ARS GRAND EST pour le Bas Rhin, Monsieur Can SENLIK et Mme Christine DEBUS, représentants la CPAM.

Dr Catherine JUNG, FEMAGE n'a pas pu participer à la réunion. Une autre rencontre sera prévue avec elle et les professionnels pour aborder les modalités concrètes du fonctionnement d'une MSP et l'exercice pluriprofessionnel coordonné dans la pratique quotidienne.

M. LAURENT a expliqué le dispositif d'une MSP et les étapes de sa création jusqu'à sa labellisation par l'ARS. Celle-ci se fait sur la base d'un projet de santé et d'un projet professionnel réfléchis et rédigés par le coordonnateur et des professionnels de l'équipe de la MSP. Les accompagnements financiers et logistiques proposés par l'ARS en cours de création de la MSP ont été présentés.

Des cahiers de charge seront élaborés en fonction des besoins des professionnels afin de trouver des cabinets experts dans les 4 types d'accompagnement suivants : le dispositif juridique de la MSP, la rédaction du projet de santé et professionnel, le système d'information et le partage des données, le projet architectural.

Monsieur Can SENLIK et Mme Christine DEBUS, représentants la CPAM ont expliqué les principes généraux concernant la contractualisation et la rémunération spécifique, versée par la CPAM aux MSP. Lorsque la MSP est labélisée, des ACI (Accord conventionnel Interprofessionnel) sont passés avec la CPAM. Le montant de la rémunération conventionnelle est calculé selon le niveau d'atteinte d'indicateurs.

Un tour de table a permis à chaque professionnel de poser des questions auxquelles les intervenants ont répondu. L'interrogation quant à une augmentation de coût de location en intégrant les locaux de la nouvelle structure qui sera construite a été soulevée.

La lettre d'intention proposé par Dr AUBRY et co-signée par Dr DUVERNEIX et Dr METZLER, médecins généralistes ainsi que Mme Célia RISCHMANN, infirmière libérale a été lue aux professionnels présents.

Prochaines étapes :
- La lettre d'intention devra être finalisée, signée et adressée à l'ARS pour validation du lancement du projet de MSP.

- Des rencontres sont prévues prochainement entre les différents cabinets d'infirmiers, de kinésithérapeutes, les médecins, ...et M. TREIBER Daniel, Mme SCHNEIDER-GENTNER Mireille et Mme HALTER pour répondre aux interrogations des professionnels voire recenser les questions et les relayer à nos interlocuteurs de l'ARS et de la CPAM.
  Ces réflexions et questionnement permettront également de préparer la rencontre avec Dr JUNG de FEMAGE et de rédiger les cahiers de charges pour les accompagnements dans la conduite du projet.

- La visite d'une MSP peut être prévue pour les professionnels intéressés.

V. EXTENSION URBAINE AU LIEU-DIT «NEUEN ACKER» - CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PAR L'AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP)

La commune de SCHIRRHEIN a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :
1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5 - La tenue des diverses listes électorales,
6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7 – Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8 – La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :
. au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
. au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2020 cette contribution reste inchangée et est fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique pour l'aménagement du lotissement Neuen Acker ; mission correspondant à 78 demi-journées d'intervention dont 64 en tranche ferme.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

. approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Aménagement du lotissement Neuen Acker

et correspondant à 78 demi-journées d'intervention, dont 64 en tranche ferme.

. prend acte du montant de la contribution 2020 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

VI. DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN – DEUX PROJETS

A/ AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DE DRUSENHEIM

Le maire indique qu'il y a lieu de procéder à la réfection du chemin rural de Drusenheim, qui est actuellement dans un état très dégradé, et ceci sur environ 850 ml.

L'emprise est à décaisser et à mettre en forme, avant mise en place des enrobés sur 6 cm.

Ces travaux ont été estimés à 76 040,- € H.T. par la Société EJL de Schweighouse-sur-Moder.

Au titre du fonds de solidarité communal, cette opération pourrait bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin, au taux dit «modulé» de la commune, qui est de 32 %.

Après délibération,

le conseil municipal,

. approuve l'exécution des travaux d'aménagement du chemin rural de Drusenheim aux conditions susdites

. en approuve le plan de financement, à savoir :

Coût H.T. =	76 040,- €
Subvention CD67 – 32 % =	24 333,- €
Solde, autofinancé par la commune =	51 707,- €

. sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin, au titre du fonds de solidarité communal.

B/ MISE EN PLACE DE DEUX FEUX TRICOLORES – RUE PRINCIPALE

Le maire rappelle à l'assemblée que la circulation automobile rue Principale (RD 37) est en constante augmentation, ce qui provoque des nuisances et de l'insécurité.

Afin de rendre la traversée de la commune moins fluide au trafic de transit et de réduire la vitesse, le maire propose d'installer deux feux tricolores dits «pédagogiques» rue Principale : l'un à hauteur de la rue du Sommet, l'autre à hauteur du n° 157.

Le coût de cette opération est estimé à 55 009,- € H.T., selon devis établi par la Société SPIE d'Illkirch.

Au titre du fonds de solidarité communal, cette opération pourrait bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin, au taux dit «modulé» de la commune, qui est de 32 %.

Après délibération,

le conseil municipal,

. approuve l'implantation de deux feux tricolores «pédagogiques», en deux points de la rue Principale, aux conditions susdites

. en approuve le plan de financement, à savoir :

Coût H.T. =	55 009,- €
Subvention CD67 – 32 % =	17 603,- €
Solde, autofinancé par la commune =	37 406,- €

. sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin, au titre du fonds de solidarité communal.

VII. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU – TERRITOIRE DE BISCHWILLER – CONVENTIONS DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le maire fait savoir au conseil municipal que la commune a la possibilité de bénéficier de l'expertise et de l'ingénierie des services techniques du territoire de Bischwiller de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, dans le cadre de deux projets de compétence communale :

1° Mise en place d'un feu tricolore pédagogique à hauteur du n° 157, rue Principale.
2° Opération identique, à hauteur de la rue du Sommet, dans le cadre de la 1ère tranche de réaménagement de la rue Principale, ainsi que la mise en souterrain du réseau téléphonique dans la partie concernée.

Afin de mettre en place cette prestation de maîtrise d'œuvre, qui consiste en la conception des projets, l'élaboration des documents de consultation avec dépouillement des offres, le suivi des travaux jusqu'à la réception, il y a lieu de mettre en place deux conventions avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est donné lecture des projets de convention correspondants.

Le conseil municipal,

après délibération,

. approuve les conventions proposées par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, selon textes annexés.

. autorise le maire à procéder à leur signature et à effectuer toutes démarches y afférentes.

VIII. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Le maire indique au conseil municipal que cette commission doit être renouvelée après chaque élection municipale.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que la CCID soit composée de 16 membres (8 titulaires, 8 suppléants) dans les communes de plus de 2 000 habitants.

C'est la direction départementale des finances publiques qui désigne les membres, à partir d'une liste de contribuables établie en nombre double, soit 32 personnes, sur proposition du conseil municipal.

La CCID se réunit une fois par an, en présence d'un agent spécialisé du centre des impôts, afin de donner un avis sur les modalités d'évaluation des locaux recensés par l'administration fiscale.

Afin de constituer cette liste, un certain nombre de contribuables de la commune ont été contactés, pour recueillir leur accord, et aboutir à la constitution d'une liste de 32 personnes.

Le maire propose au conseil municipal de valider la liste suivante :

Civilité	**Nom**	**Prénom**	**Date de naissance**	**Adresse**	**Impositions directes locales**
M.	ANSTETT	Julien	02.01.1997	50, rue Principale – 67240 SCHIRRHEIN	TH
M.	BECK	Bernard	30.12.1953	17, rue des Hêtres – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	BITZ	Daniel	17.10.1965	18, rue des Romains 67240 SCHIRRHEIN	TF - TH
M.	BRUCKER	Bernard	27.01.1958	1, rue du Chemin de Fer – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH - CFE
M.	BRUCKER	Jacky	20.10.1963	19, rue des Tilleuls – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	BRUDER	Christian	01.03.1968	28, rue des Hêtres – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH – CFE
M.	DELORT	Jean-Pierre	18.05.1962	16, Chemin Creux – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	DENNER	Lucien	12.05.1949	19, Impasse du Puits 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH – CFE
M.	DILLINGER	Pierre	06.09.1959	1b, rue du Sable – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	EDEL	Pascal	16.11.1963	9, Impasse du Puits – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH – CFE
M.	EISENMANN	Christophe	29.01.1980	8a, rue de la Gare – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	FISCHER	Agnès	20.06.1962	30, rue de la Forêt – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	FOHR	Edouard	15.09.1950	24, rue des Romains 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	FOHR	Martine	09.01.1962	10, rue des Tilleuls – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH

Mme	HALTER	Isabelle	05.04.1964	130, rue Principale – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	HALTER	Martine	20.09.1958	16, rue des Hêtres – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	HALTER	Nicolas	07.04.1997	8, rue de Marienthal – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	KALSCH	Denis	27.01.1960	2, rue du Foyer – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	MOSSER	Daniel	20.03.1969	2a, Impasse de l'Ecureuil – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	RISCHMANN	Célia	04.02.1982	15a, rue des Romains 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	SCHERER	Francis	05.02.1953	135, rue Principale – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH – CFE
M.	SCHIMMER	Gérard	20.03.1958	5a, rue des Bûcherons – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	SCHITTER	Benoît	02.07.1959	12, Impasse du Puits 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	SCHITTER	Joseph	13.02.1948	10, rue du Foyer – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH – CFE
M.	SCHNEIDER	Jérémie	27.06.1984	1e, rue du Chemin de Fer – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	SCHNEIDER	Mireille	28.09.1972	14, rue des Romains 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	SCHOTT	Christian	09.04.1964	1, Chemin du Vieux Pré – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH – CFE
M.	SCHOTT	Geoffroy	18.09.1949	2, rue du Chemin de Fer – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	SCHOTT	Joelle	12.04.1969	31, rue des Hêtres – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	STEINMETZ	Nathalie	01.01.1965	7a, rue du Stade – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
Mme	STUDER	Frédérique	09.10.1974	4, rue des Bûcherons 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH
M.	TREIBER	Daniel	10.05.1959	5, rue Wiedematt – 67240 SCHIRRHEIN	TF – TH

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

approuve la liste susdite, et charge le maire de faire parvenir celle-ci à la Direction Régionale des Finances Publiques.

IX. FISCALITE DIRECTE LOCALE – DELIBERATION DU 10.07.2020 NON VALIDE

Le maire donne lecture d'un courrier de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Haguenau – Wissembourg du 10 août dernier, qui concerne la non-prise en compte par les services de l'Etat de la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 fixant les taux 2020 :

«Dans le cadre du contrôle de légalité, vous m'avez adressé la délibération adoptant les taux des taxes locales pour l'année 2020, ainsi que l'état de notification des taux d'imposition.

L'examen de ces documents appelle de ma part les observations suivantes.

En application de l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, la date limite de vote des taux d'imposition 2020 est fixée au 3 juillet 2020.

Dans une note commune du 18 juin 2020, destinée aux exécutifs des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des départements, le directeur général des collectivités locales et le chef du service des collectivités locales de la direction générale des finances publiques indiquent qu'en l'absence de délibération sur les taux dans le délai du 3 juillet, il sera procédé au recouvrement des impositions directes locales 2020 sur la base des taux fixés en 2019, conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts (CGI).

Par ailleurs, mes services ainsi que ceux de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Grand Est et du département du Bas-Rhin (DRFIP) vous ont sensibilisé à plusieurs reprises au sujet de la date limite de vote des taux d'imposition 2020 fixée au 3 juillet 2020.

Or, il apparaît que votre commune a procédé au vote des taux d'imposition lors de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020, soit après la limite de vote fixée par l'ordonnance précitée.

Aussi, du fait de la tardiveté de cette délibération, celle-ci ne pourra être prise en compte et les dispositions de l'article 1639 A du CGI s'appliqueront, à savoir qu'il sera procédé au recouvrement des impositions directes locales 2020 selon les décisions prises par votre collectivité en 2019.

Enfin, au regard des effets de cette mesure sur le montant des recettes budgétaires attendues cette année par votre commune et dans un souci de respect des principes budgétaires, il conviendra d'adopter, dans les meilleurs délais possibles, une décision modificative permettant d'ajuster votre budget 2020».

Le conseil municipal prend acte de cette décision, mais rappelle que le vote du 10 juillet 2020 était basé sur une information de l'association des maires de France du 8 juillet 2020 indiquant que M. Gérald DARMANIN, Ministre des Comptes Publics, avait annoncé le 1er juillet 2020 avoir «donné instruction aux services d'appliquer avec bienveillance la législation, en acceptant la prise en compte de délibération prises hors délais, après le 3 juillet, dès lors que ces dernières seront transmises dans les délais raisonnables et suffisants avant le 31 juillet».

X. TARIFS COMMUNAUX 2021

Le conseil municipal,

. Vu l'avis favorable de la commission des finances,

après délibération,

par 18 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique STUDER)

décide de maintenir pour l'exercice 2021 l'ensemble des tarifs communaux à leur valeur en vigueur en 2020, selon état annexé.

XI. PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU

Le maire indique au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Haguenau, sollicitée au printemps dernier, a pu mettre un agent de maîtrise territorial à disposition du service technique communal sur une durée hebdomadaire de travail de 12 h (3 demi-journées), avec effet du 1er juin 2020, et ceci afin de palier le départ en retraite de l'ancien agent de maîtrise.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de mettre une convention de mise à disposition de personnel en place avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est donné lecture du projet de convention rédigé par la direction des ressources humaines de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

approuve la convention susdite figurant en annexe à la présente délibération et autorise le maire à procéder à sa signature.

XII. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES» – IV – VENTE DU LOT N° 69

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en séance du 24 octobre 2017 la vente du lot n° 69, de 4,69 ares à Mme et M. Eric DENNER avait été décidée.

Ces derniers n'étant plus intéressés par cette acquisition, les candidats inscrits sur liste d'attente ont été consultés.

M. Yannick LANG de Lampertheim et M. Sylvère LUX de Strasbourg ont décliné la proposition.

Le candidat suivant est M. Maxime HARTER, de Schirrhein, qui s'est déclaré intéressé par l'achat du terrain.

Le conseil municipal est amené à approuver la cession correspondante.

Après délibération, à l'unanimité,

le conseil municipal,

. approuve la vente du lot n° 69 de la 4ème tranche du lotissement communal «Les Myrtilles», avec 4,69 ares, référencé section 8, n° 332, à M. Maxime HARTER de Schirrhein, au prix TTC de 12 240,- € l'are

. charge l'étude notariale HOLL et DURAND – CROVELLA d'établir l'acte de vente Correspondant

. autorise le maire à procéder à la signature dudit acte, et à effectuer toutes démarches y afférentes.

XIII. INFORMATIONS

Le maire communique les informations suivantes au conseil municipal.

DECLARATION D'INTENTION D'ALINER

Les déclarations reçues depuis la dernière séance du conseil municipal sont portées à la connaissance de l'assemblée.

. Maison sur terrain de 5,24 ares, 39, rue de la Forêt
. Bâtiment sur terrain de 1,40 are, rue de la Forêt
. Terrain de 11,93 ares, rue des Chaumières
. Terrain de 5,42 ares, rue de la Montée
. Maison sur terrain de 6,46 ares, 24, rue Principale
. Maison sur terrain de 4,75 ares, 42, rue Kirchlach
. Maison sur terrain de 4,20 ares, 5, rue des Bûcherons

AFFAIRES IMMOBILIERES

Les actes notariés portant acquisition par la commune des parcelles :

. Section AA, n° 2/29, avec 0,32 ares, vendu par Mme et M. Michel KAISER, 15, rue des Messieurs à Schirrhein, selon délibération du conseil municipal du 04.04.2018

. Section 2, n° 44, avec 9,82 ares, bois, vendu par Mme Jacqueline JAVIER née FOHR, selon délibération du conseil municipal du 10.07.2020

ont été signés le 23.09.2020 par le maire.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE ZERR – RUE DE LA FORÊT

Le projet, établi par la Communauté d'Agglomération de Haguenau – services techniques de Bischwiller, consistant en l'aménagement d'un plateau surélevé, est présenté à l'assemblée, qui ne formule pas d'observation particulière.

Cette opération, de compétence CAH, pourrait être prise en charge par celle-ci au titre de crédits dédiés à la sécurité routière.

REAMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE

Ce grand projet de voirie, porté par la CAH, se déroulera en 4 tranches, de 2021 à 2024.

Les élus ont été invités ces dernières semaines à prendre connaissance et à formuler leurs remarques au sujet de la tranche 1, de l'entrée Est (Schirrhoffen) jusqu'à la rue des Sapins.

Les observations ont été transmises au service technique du territoire de Bischwiller, maître d'œuvre.

RETROSPECTIVE COMMUNALE

11.07. Installation du conseil d'agglomération
16.07. Réunion avec le Cabinet d'architecture WALTHER pour la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation d'une buvette / foyer du FCE à la salle polyvalente
17.07. Rencontre des maires du canton
20.07. Réunion technique avec la CAH
Réunion avec SMARTFIB pour la fibre optique
Réunion concernant le périscolaire de Schirrhein
21.07. Réunion « briefing » Projet buvette / foyer avec le Cabinet d'architecture WALTHER
Réunion intercommunale Schirrhein – Schirrhoffen
23.07. Réunion du « SICES » (collège Albert Camus de Soufflenheim)
Réunion concernant les créneaux horaires des associations pour l'occupation des salles polyvalentes
25.07. Réunion du Comité «Hartzknübbe»

27.07. Réunion du bureau de l'Association Foncière
21.09. Présentation du diagnostic voirie – CAH
Réunion de la commission des finances
22.09. Rendez-vous avec Mme Florence PHELY concernant la création d'une école de musique
23.09. Rendez-vous avec M. GALLI, Adjoint au maire d'Oberhoffen-sur-Moder concernant un projet de création d'une police intercommunale

Dépistage COVID 19

L'ARS Grand - Est a sollicité la municipalité de la commune de SCHIRRHEIN pour organiser une campagne de dépistage du COVID 19 sur toute personne volontaire, symptomatique ou asymptomatique.
Le mercredi 23 septembre entre 14h et 18h dans la salle de l'ESC de Schirrhein, cette campagne réalisée avec l'ARS GE, la préfecture du Bas Rhin, la CPAM du Bas Rhin, le laboratoire BIOLIA d' OBERHOFFEN et la municipalité de SCHIRRHEIN a proposé, sur la base du volontariat, un test PCR (naso pharyngé) à toute personne de plus de 12 ans. 58 personnes ont été testées. Elles ont également bénéficié d'un atelier pédagogique réalisé par Daniel TREIBER, conseiller municipal. L'objectif était d'acquérir la technique de friction, lavage et désinfection des mains pour une réelle efficacité. Un caisson pédagogique « Boite à coucou » a été prêté à la commune par le Centre Hospitalier de Bischwiller dans le cadre d'une convention entre les deux parties. Cette boîte a permis de mettre en évidence les zones des mains pas bien lavées ou désinfectées, alors même que la personne n'en a pas conscience.
Une participante aux ateliers seniors a assuré la gestion des entrées et veillé au bon remplissage des fiches d'inscription dans le respect des règles sanitaires.

A venir :

17.10. Réunion de présentation du comité consultatif «Hartzknübbe» pour la promotion du dialecte et de la culture alsacienne, à destination des élus des communes environnantes, qui se tiendra à 9 h 00 à la mairie de Leutenheim.

25.09. M. Bernard BECK assistera au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) à Bischwiller

---

M. Christian SCHOTT, délégué communal, a assisté le 22.09.2020 en mairie de Sessenheim à la commission locale eau potable de Soufflenheim & environs.
M. RIEDINGER, maire de Sessenheim, en a été élu président, et
M. SCHEYDECKER, maire de Soufflenheim, vice-président.

XIV. DIVERS

Le maire répond aux questions des conseillers :

MISE EN PLACE DES NOUVELLES PLAQUES DE RUE BILINGUES

Cela se fera ces prochaines semaines. Les plaques sont livrées depuis quelques temps, mais un support de fixation particulier a dû être recherché, ce qui a retardé l'opération.

FÊTE DES AÎNES 2020

Si les conditions sanitaires liées au «COVID 19» devaient perdurer, celle-ci ne pourrait avoir lieu.

GRANDS ANNIVERSAIRES

La distribution des «corbeilles» a été interrompue en mars dernier, au début du confinement. Elle reprendra ces tous prochains jours pour les anniversaires passés et à venir.